

NEOSBAM

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 euros

Siège social : 18 Bis Rue Roudoulenque
31120 PORTET-SUR-GARONNE

809 497 225 RCS TOULOUSE

Par délibération en date du 27/01/2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

• Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 000 euros. Il est divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro chacune.

• Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 000 euros. Il est divisé en 1 000 actions de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront intégralement attribuées à l'associé unique.

Forme

• Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

• Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Ancienne mention :

Gérant : Monsieur Jean-Philippe HORARD demeurant 18 bis Rue Roudoulenque 31120 PORTET-SUR-GARONNE

Nouvelle mention :

Président : Monsieur Jean-Philippe HORARD demeurant 18 bis Rue Roudoulenque 31120 PORTET-SUR-GARONNE

Admission aux assemblées et droit de vote (en cas de perte du caractère unipersonnel) :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément (en cas de perte du caractère unipersonnel) :

Les cessions d'actions à des tiers ou au profit d'associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.